

*Date de dépôt : 25 janvier 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Nathalie Fontanet : Nouveau bâtiment des lits : les coûts de fonctionnement supplémentaires n'étaient-ils pas prévisibles ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 décembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le 5 octobre 2010, la Commission des travaux du Grand Conseil, chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 253 687 000 F en vue de la construction et l'équipement du nouveau bâtiment des lits (BDL2), auditionnait un certain nombre de personnes dont le directeur d'exploitation des HUG de l'époque. Lors de cette audition, ce directeur a indiqué que l'exploitation du nouveau bâtiment n'entraînerait pas de coûts de fonctionnement supplémentaires, car les unités entières seront déplacées d'un bâtiment à l'autre avec leur personnel.*

*Aujourd'hui, contre toute attente, il ressort de l'exposé des motifs du projet de budget 2017 des HUG que la mise en service de BDL2 nécessite des ressources supplémentaires pour l'accueil et l'admission, les blocs opératoires, l'entretien et le nettoyage ainsi que les transports des patients. Une importante augmentation du personnel est donc prévue, à hauteur de 107 ETP (équivalents temps plein), pour la mise en exploitation et le démarrage de l'activité début 2017.*

*Il semblerait donc que l'engagement pris lors de la votation du crédit d'investissement au Grand Conseil de ne pas augmenter les coûts de fonctionnement n'ait pas été tenu.*

*Cette différence entre la présentation du projet qui ne prévoyait pas d'augmentation de coûts de fonctionnement et la réalité qui présente une large augmentation des coûts, entre autres une hausse sensible du personnel, soulève de réelles questions.*

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- 1) Pour quel motif ces coûts de fonctionnement, à priori prévisibles, n'ont-ils pas été annoncés lors de l'étude du projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 253 687 000 F en vue de la construction et l'équipement du nouveau bâtiment des lits (BDL2) ?**
- 2) Depuis quand le DEAS est-il au courant que le BDL2 entraînera des coûts de fonctionnement supplémentaires en contradiction avec ce qui était initialement prévu et annoncé ?**
- 3) Ces coûts supplémentaires sont-ils provisoires, pour une période transitoire ou censés se prolonger dans le temps ?**

*Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le projet de loi (PL 10703), couvrant le crédit d'investissement en vue de la construction et de l'équipement du nouveau bâtiment des lits, mentionne que les charges induites par le fonctionnement et l'entretien du bâtiment seront à inclure dans le contrat de prestations entre l'Etat de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Les charges d'exploitation n'ont jamais été niées, mais le Conseil d'Etat a estimé en 2010 que les conditions n'étaient pas réunies pour les quantifier valablement au moment de la rédaction de l'exposé des motifs du PL 10703, principalement afin d'évaluer ce qui serait strictement nécessaire pour assurer l'exploitation de ces près de 200 nouvelles chambres ainsi que celle des nouveaux blocs opératoires. Cette attitude avait pour objectif d'éviter de surévaluer ces charges en insérant des chiffres infondés dans les planifications financières.

La majorité des postes supplémentaires concerne l'exploitation de blocs opératoires nouveaux, qui ne représentent pas un transfert de services mais un accroissement des infrastructures et des activités utiles pour mieux répondre au besoin en soins de la population genevoise. Une autre partie importante des postes en sus concerne des activités de maintenance et de nettoyage qui sont corrélées aux surfaces exploitées. Ces coûts pérennes supplémentaires

ont été pris en compte dans le contrat de prestation 2016-2019 et inscrits dans les plans financiers quadriennaux dès 2013.

La mise en exploitation du nouveau bâtiment des lits permettra à Genève de disposer d'une infrastructure hospitalière répondant aux standards attendus d'un hôpital universitaire, ce qui n'était, pour certains aspects, plus le cas du bâtiment actuel. Le Conseil d'Etat rappelle également que la suite logique de ce projet sera la rénovation des salles de l'ancien bâtiment des lits.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP